



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation :

27 mai 2025

Délibération Numéro

2025.05.06.06

Objet :

**CONVENTION DE
D'OCCUPATION
TEMPORAIRE,
IMPLANTATION EN
HAUTEUR
D'EQUIPEMENTS DE
TELERELEVE D'OBJETS
CONNECTES**

**CAUX SEINE
AGGLOMERATION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250605-2025050606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2025**

Le cinq juin deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 Mai 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Géraud,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés. Caux Seine a lancé un projet de modernisation de son système de comptage d'eau.

Ce projet vise à instaurer un système automatisé permettant le relevé à distance des consommations d'eau des usagers.

Sur le plan technique, la mise en œuvre de ce nouveau service de connectivité nécessite le remplacement des compteurs d'eau existants et l'installation sur des points hauts d'équipements techniques pour collecter les données provenant des objets connectés déployés sur le territoire.

Cette convention a pour objet la mise à disposition d'emplacements dans un bâtiment fourni par la commune, propriétaire ou occupant de plein droit, afin d'accueillir les équipements constitutifs du réseau d'eau.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal :

- D'adopter la convention annexée en pièce jointe
- De l'autoriser de signer la convention

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres (10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre)

DECIDE

- ➔ D'adopter les termes de la convention décrite ci-dessus et jointe à la présente délibération,
- ➔ D'autoriser M. Le Maire à signer la convention

Le Maire
Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance
Martine MAILLARD



M. Maillard